

## MOTION I.

### « INTERPELLATION BIEN-ETRE ENFANTS »

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Dépôt : Groupe parlementaire CSV

#### La Chambre des Députés :

- Sachant que dans la plupart des cas le processus de « devenir parent(s) » inclut une profonde réflexion des futurs parents sur le fait de donner vie à un enfant ;
- Consciente qu'à partir de la naissance chaque parent cherche à construire sa place auprès de son enfant et que ce processus ne va pas toujours de soi ;
- Constatant que durant la grossesse et la petite enfance il s'avère tout particulièrement important de veiller au bon développement physique et psychique de l'enfant ;
- Rappelant que pour garantir l'accompagnement des (futurs) parents certains pays<sup>1</sup> leur font parvenir de façon régulière (de la grossesse jusqu'à la majorité des enfants) des «*Eltern-Kind-Briefe*» comprenant des informations pratiques au sujet du bon développement du bébé/de l'enfant ;

#### Invite le gouvernement :

- À initier les « *Eltern-Kind-Briefe* » au Luxembourg afin de renforcer l'accompagnement des (futurs) parents en leur fournissant des informations et des conseils pratiques en fonction de l'âge de leur(s) enfant(s) au sujet de questions de santé, de leur développement et/ou de leurs compétences sociales ;
- À envoyer ces courriers de façon gratuite et régulière dans différentes langues aux parents et aux futurs parents à partir de la grossesse et jusqu'à ce que les enfants aient atteint l'âge de 18 ans.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Allemagne (la Hesse, la Bavière), Suisse, France (Livret de nos 1000 premiers jours, envoyé à tous les futurs parents dès la réception de leur déclaration de grossesse)

## **MOTION II.**

### **« INTERPELLATION BIEN-ETRE ENFANTS »**

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2021  
Dépôt : Groupe parlementaire CSV

La Chambre des Députés :

- Notant que l'activité d'assistance parentale, dont le cadre légal remonte à 2007, fait partie intégrante des activités d'accueil extrafamiliales et extrascolaires des enfants de 0 à 12 ans ;
- Consciente qu'à l'instar des services d'éducation et d'accueil pour enfants (crèches, foyers de jour et maisons relais), l'assistance parentale constitue un maillon indispensable dans la chaîne des différentes structures d'éducation et d'accueil pour enfants, dont l'envergure ne va guère diminuer ;
- Notant qu'actuellement, quelque 680 personnes exercent cette activité ;
- Notant qu'alors que la participation étatique maximale pour les crèches est de 6 euros par enfant et par heure pour les crèches, elle n'est que de 3,75 euros par enfant et par heure pour les assistants parentaux ;
- Rappelant que l'activité d'assistance parentale assure une flexibilité accrue souvent revendiquée par les parents ;
- Notant que l'assistance parentale s'inscrit aussi dans une „démarche qualité“ qui concerne l'ensemble des services d'éducation et d'accueil pour enfants et des services pour jeunes ;
- Constatant une diminution constante du nombre d'assistants parentaux agréés au cours des dernières années ;

**Invite le gouvernement :**

- A procéder à une réévaluation de la tarification de l'activité d'assistance parentale ;
- A lancer une campagne de sensibilisation pour contribuer à l'attractivité de l'activité d'assistance parentale.

\*\*\*

## **MOTION III.**

### **« INTERPELLATION BIEN-ETRE ENFANTS »**

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Dépôt : Groupe parlementaire CSV

#### **La Chambre des Députés :**

- Constatant que bon nombre de communes ont mis en place des programmes contribuant au bien-être des familles et à leur accompagnement pour bien réussir le début de la vie familiale ;
- Sachant que pendant la grossesse ainsi que pendant les premiers mois de vie de l'enfant, il est important d'être épaulé et conseillé ;
- Notant qu'à l'heure actuelle huit communes offrent le service « BabyPLUS » qui constitue une source d'information et de conseil importante pour les parents pendant cette nouvelle étape de leur vie ;
- Constatant que les équipes se composent de sage-femmes, pédagogues et d'autres professionnels qualifiés de la petite enfance ;
- Sachant que les futurs parents peuvent bénéficier de plusieurs rendez-vous gratuits auprès d'un spécialiste dans le cadre de l'accompagnement parental ;

#### **Invite le gouvernement :**

- A procéder à l'introduction généralisée des services gratuits du genre BabyPLUS, ALUPSE et autres comme sources d'information et de conseil pour (futurs) parents dans toutes les communes du pays.

\*\*\*

## **MOTION IV.**

### **« INTERPELLATION BIEN-ETRE ENFANTS »**

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Dépôt : Groupe parlementaire CSV

#### **La Chambre des Députés :**

- Notant que la grossesse et la naissance du bébé interrogent les habitudes de vie des parents ;
- Sachant que le concept des « 1000 premiers jours » - qui va de la conception aux deux premières années de l'enfant - lancé par Unicef permet d'envisager une approche globale de la santé de la mère et de l'enfant et du rôle du père pour promouvoir des environnements favorables au développement harmonieux du fœtus, du nouveau-né respectivement du nourrisson ;
- Considérant que dès, pendant et après la grossesse l'entourage immédiat des parents ainsi que les professionnels de santé et de la petite enfance jouent un rôle essentiel au sein des familles ;
- Constatant que selon des enquêtes menées en France les nouveaux parents se voient confrontés à une multitude d'informations tout en ayant l'impression de manquer d'accompagnement et de soutien ;
- Constatant que la France, suite aux conclusions d'une commission d'experts se composant de 18 membres qui a mené une analyse scientifique dans ce contexte, a adopté en 2019 le concept des « 1000 premiers jours » dans le cadre d'une nouvelle politique de Santé publique de la Petite enfance avec la mise en place de plusieurs outils destinés aux familles comprenant une campagne d'information, le livret de nos 1000 premiers jours qui est envoyé à tous les futurs parents dès la réception de leur déclaration de grossesse ainsi que le site internet [1000-premiers-jours.fr](http://1000-premiers-jours.fr) et l'application numérique téléchargeable ;
- Notant que le site internet [1000-premiers-jours.fr](http://1000-premiers-jours.fr) facilite le regroupement et le partage d'informations et conseils et propose des réponses claires, accessibles et bienveillantes aux questions que se posent les futurs et jeunes parents.

**Invite le gouvernement :**

- A suivre l'exemple français et à mettre en place un site internet central (avec application numérique) qui regroupe les données, les conseils et les informations axés autour du bien-être de l'enfant dès la grossesse afin d'accompagner au mieux les (futurs) parents.

\*\*\*